



CAMPAGNE DE BOURSE POUR ELEVES

BOURSIERS ET NON BOURSIERS

A compter de l'année scolaire 2024/2025, une nouvelle procédure de demande de bourse est instaurée. Désormais, les trois formes de demandes sont les suivantes :

- L'étude automatique du droit à bourse
- La demande de bourse en ligne
- La demande de bourse au format papier

Pour l'étude automatique du droit à bourse, il vous suffit de cocher la case « J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse » sur le dossier d'inscription (ou de réinscription).

Cette étude automatique nécessite le consentement de la personne en charge effective et permanente de l'élève. Vous devrez renseigner les données d'état civil nécessaires, à savoir l'état civil élargi comprenant le nom, prénomS, date et lieu de naissance ainsi que celui du concubin.

Pour demander un dossier ou pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au secrétariat élèves auprès de Mme Sandrine BOUCHERET (04.70.08.19.52)